

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 350 339,99 €, les dépenses de fonctionnement 2023 à 635 484,50 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (714 855,49 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	191 330,92	Excédent reporté	567 057,31
Dépenses de personnel	309 109,03	Remboursement de charges	5 065,71
Atténuations de produits	20 322,99	Recettes des services	94 168,42
Dépenses de gestion courante	50 554,20	Impôts et taxes	335 015,91
Dépenses financières	6 187,82	Dotations et participations	250 907,64
Ecritures d'ordre entre sections	57 979,54	Recettes de gestion courante	38 208,11
		Recettes exceptionnelles	18 075,75
		Ecritures d'ordre entre sections	41 841,14
Total	635 484,50	Total	1 350 339,99

- c) La fiscalité locale apporte 245 324,00 € à la commune.
- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (dématérialisation, urbanisme...).

3 – La section d'investissement

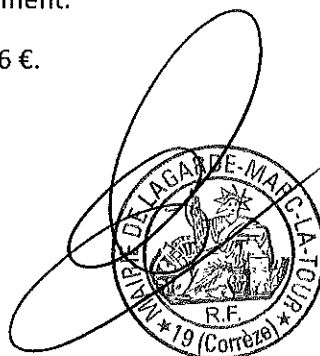
- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Etat, du Département et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	27 814,00	FCTVA, taxe d'aménagement	23 822,39
Remboursement d'emprunt	46 512,85	Mise en réserves	6 362,00
Frais d'études et d'insertion	7 498,87	Subventions	59 062,61
Dépenses d'équipement	118 889,98	Opérations patrimoniales	2 911,51
Opérations patrimoniales	2 911,51	Ecritures d'ordre entre sections	57 979,54
Ecritures d'ordre entre sections	41 841,14		
Total	245 468,35	Total	150 138,05

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2023 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 170 340,00 € en dépenses et 64 165,00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 415 808,35 € et la recette à 214 303,05 €.
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 201 505,30 €). Il devra être couvert, en 2024, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2023

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 353 035,96 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel